

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux de la terrasse à l'étage au-dessus du restaurant au 23 place Jean Jaurès réalisé par l'entreprise maçonnerie Olivier MAGENE, 176 route de Blessy Saint-Quentin, 62120 AIRE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 :

- Le stationnement et l'arrêt seront interdits sur le trottoir devant l'ancien magasin de moto et le restaurant l'Atelier du **Judi 29 Juin 2023 à 7h00 au Vendredi 30 Juin 2023 à 22h00.**
- Le stationnement sera interdit sur 5 places de parking place Jean-Jaurès en face du restaurant l'Atelier du **Lundi 3 Juillet 2023 à 6h00 au Mardi 4 Juillet 2023 à 22h00.**

Article 2 : La pose de signalisation et de barrières sera assurée par les Services Techniques.

Article 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur Olivier MAGENE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 05 Juin 2023.

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le - 5 JUIN 2023